



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 MARS 2023

DELIBERATION N° : 09/08032023

**OBJET : CREATION DE DEUX CHAMBRES FUNERAIRES A
STELLA ET A LA CHALOUBE : VALIDATION DU PLAN DE
FINANCEMENT PREVISIONNEL DSIL**

Présents :	29
Procurations :	05
Votants :	34
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi huit mars à dix-sept heures et seize minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint).

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, M. MULQUIN Christophe, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio.

Absents représentés :

- Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint)
- Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), *procuration* à RENE David (Conseiller)
- Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller), *procuration* à M. GUINET Pierre (1^{er} Adjoint)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 09/08032023**CREATION DE DEUX CHAMBRES FUNERAIRES A STELLA ET A LA CHALOUBE :
VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DSIL***Direction Gestion Financière / Direction des Services Techniques***Le Maire expose :**

La Commune de Saint-Leu dispose actuellement de deux salles de veillées, l'une à Stella et l'autre à la Chaloupe, qui ne peuvent être qualifiées de chambres funéraires au sens des articles D2223-80 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, suivant rappels de la sous-préfecture de Saint-Paul à ce sujet, la Commune de Saint-leu va procéder à la création de deux chambres funéraires répondant aux prescriptions techniques prévues par les articles susmentionnés, étant précisé que ces deux chambres funéraires seront implantées sur les sites des salles de veillées actuelles.

Le programme de création des deux chambres funéraires portera d'une part sur l'aménagement des parties techniques par :

- La création d'une salle de préparation avec dispositif réservant l'entrée aux personnels dûment autorisés,
- La mise en œuvre de revêtements de sol lavables,
- La mise en œuvre de murs et plafonds durs, lisses et lessivables,
- La mise en œuvre de menuiseries avec mécanisme permanent d'occultation visuelle,
- La mise en œuvre d'un dispositif de ventilation assurant le traitement et le renouvellement de l'air.

Mais également par l'acquisition d'équipement nécessaires au bon fonctionnement de ces chambres mortuaires, à savoir :

- Des cases réfrigérées,
- Des tables de préparation,
- Des éviers ou bacs à commande non manuelle,
- Des dispositifs de désinfection...

A ce stade, le coût prévisionnel de l'opération est de 737 603,00 € HT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Etudes	70 000,00 €	75 950,00 €
Travaux	667 603,00 €	724 349,25 €
TOTAL	737 603,00 €	800 299,25 €

La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est une dotation de l'État destinée notamment aux communes. Elle a été créée en 2016 pour leur apporter un soutien dans leurs projets d'investissement.

Le projet de création des chambres funéraires de Stella et de la Chaloupe étant éligible à la DSIL. Le plan de financement prévisionnel pour les travaux mentionnés plus haut serait le suivant :

Dépenses éligibles	Montants (HT)	Montants (TTC)	DSIL (80% des études HT)	DSIL (80% des travaux HT)	Participation communale (y compris TVA)
Etudes	70 000,00 €	75 950,00 €	56 000,00 €		19 950,00 €
Travaux	667 603,00 €	724 349,25 €		534 082,40 €	190 266,85 €
TOTAL	737 603,00 €	800 299,25 €	590 082,40 €		210 216,85 €

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de création des chambres funéraires de Stella et de la Chaloupe,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- De valider la participation financière de la commune à hauteur de 210 216,85 € (y compris TVA) en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention de l'Etat, pour un montant prévisionnel de 590 082,40 €,
- De s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- D'autoriser le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve le projet de création des chambres funéraires de Stella et de la Chaloupe,
- Approuver le plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

Dépenses éligibles	Montants (HT)	Montants (TTC)	DSIL (80% des études HT)	DSIL (80% des travaux HT)	Participation communale (y compris TVA)
Etudes	70 000,00 €	75 950,00 €	56 000,00 €		19 950,00 €
Travaux	667 603,00 €	724 349,25 €		534 082,40 €	190 266,85 €
TOTAL	737 603,00 €	800 299,25 €	590 082,40 €		210 216,85 €

- Valide la participation financière de la commune à hauteur de 210 216,85 € (y compris TVA) en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- Autorise le Maire à solliciter la subvention de l'Etat, pour un montant prévisionnel de 590 082,40 €,
- S'engage à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 14 MARS 2023

Le Président de séance,



Bruno DOMEN